DLP-2-7-81816265

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

ABONNEMENT ANNUEL :

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN SPECIAL LIMOUSIN-FRUIT 1981 - n° 13

N° 200

Le 30/06/1981

ARBORICULTURE FRUITIÈRE en Limousin

ARBRES FRUITIERS à PEPINS

Tavelure : pommier , poirier

Les dernières pluies importantes, plus de 40 mm dans certaines régions, ont provoqué des lessivages dans les vergers où l'on a utilisé des produits préventifs (type captane, thirame).

Il y a donc lieu de renouveler la protection si le traitement n'a pas été réalisé juste après les pluies.

Cette intervention concerne les vergers où la présence de taches est constatée.

Oïdium du pommier :

Ajouter à la bouillie anti-tavelure un produit efficace contre ce champignon sauf si on utilise le RUBIGAN.

Carpocapse : pommier , poirier

Les températures actuelles sont défavorables au développement de ce ravageur, il n'y a plus lieu d'intervenir.

ARBRES FRUITIERS à NOYAUX

PRUNIER

Carpocapse :

Dans les régions de VIGNOLS et PERPEZAC-le-BLANC, les captures demeurent importantes ; il est nécessaire d'intervenir contre ce ravageur avant la fin de la présente semaine.

P./..

DIRECTEUR-GERANT : J. THIAULT.

Ajouter un produit fongicide contre la moniliose (SAPROL - RONILAN - ROVRAL).

Cette maladie peut causer des dégâts avant récolte, ce traitement est donc important surtout après la période pluvieuse que nous venons de connaître.

Respecter les délais d'emploi avant récolte.

NOYER

bactériose

Le traitement conseillé dans notre dernier bulletin doit être renouvelé en raison des lessivages.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.